

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est au nombre de 39.

Séance du 25 juin 2025

À : dix-neuf heures et trente-trois minutes,

Le Conseil Municipal s'est assemblé en Salle du Conseil Municipal,

En séance : obligatoire.

Président : M. CRANOLY,

Secrétaire : M. SIVAKUMAR

Date de la convocation : 19 juin 2025

Présents :

M. CRANOLY – Maire, Mme AUBRY, M. BRUCH, Mme MEDJAOUI, M. CADORET, Mme BOURRAT, M. AVARE, Mme CUTARD, M. KITTAVINY, Mme VICOVAC, MM. MARQUES, SAMBOU, SIVAKUMAR – Adjointes au Maire. M. MARTINET, Mmes LICHTLÉ, GÉRARD, KALFLEICHE, MM. LEOUÉ, GONÇALVES Mme BOUKARI – Conseillers Municipaux Délégués. Mme DELCAMBRE, MM. PUYRAIMOND, GUIHENEUF, Mme COHEN-SKALLI, M. COTTERET, Mmes GAULUPEAU, KOHN, – Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

- Mme DIALLO par M. MARQUES
- M. ROY par Mme BOURRAT
- M. COUSIN par Mme AUBRY
- M. FOURNIER par Mme MEDJAOUI

- Mme TASENDO par M. CADORET
- Mme DA SILVA par Mme CUTARD
- Mme LUCAS par M. SAMBOU
- M. AUJÉ par M. Patrick-Michel BRUCH

Absents non représentés :

- M. VILAIN
- M. BONNEAU

- M. ARCHIMÈDE (excusé)
- Mme SILBERMAN



2025-050 – Adoption du Budget Supplémentaire 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2024-136 du Conseil Municipal du 11 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025-019 du Conseil Municipal du 2 avril 2025 adoptant la Décision modificative n°1 de la Ville pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025-047 du Conseil Municipal du 25 juin 2025, approuvant le Compte Gestion

de l'exercice 2024 de la Ville,

Vu la délibération n° 2025-048 du 25 juin 2025, approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2024 de la Ville,

Vu la délibération n° 2025-049 du 25 juin 2025, portant affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la reprise des résultats de l'exercice précédent et à des ajustements de crédits dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025,

La Commission « Finances et Ressources Humaines » consultée,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des votants :

2 Abstentions : Mme KOHN & Mme GAULUPEAU (Groupe GAGNY UNI)

1- d'arrêter le Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2025, annexé, comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	5 336 185,63	5 133 134,29	10 469 319,92
Recettes	5 336 185,63	5 133 134,29	10 469 319,92

2- d'adresser ampliation au contrôle de légalité et au Comptable du Service de Gestion Comptable du Raincy.

3- de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Montreuil.



Le Maire,

Rolin CRANOLY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300324-20250625-DELCM250625050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2025

Publication : 01/07/2025

Le Maire, Rolin CRANOLY

